

*Initiatives ministérielles*

Je souligne toutes ces choses parce qu'elles montrent que les atteintes à la vie privée constituent un problème croissant au Canada. Certains des problèmes relèvent de la compétence provinciale, mais nous devons néanmoins nous attaquer au problème de la collecte de renseignements sur les citoyens sans leur consentement et à leur insu. Ce genre d'invasion de la vie privée est devenu très préoccupant. Ces renseignements personnels sont obtenus, recueillis et transmis électroniquement par toutes sortes d'entreprises.

Vous a-t-on demandé la permission au préalable monsieur le Président? Je sais que personne ne me l'a demandée, et je ne l'ai certes pas accordée. J'estime qu'il faut examiner très sérieusement cette question. Je suis d'avis que ces préoccupations concernent toutes la loi et la politique publique que nous devons examiner aujourd'hui. Nous avons un plus grand accès technologique en cette ère de l'information.

Ce projet de loi traite du secret des communications par téléphone cellulaire, mais ce n'est là qu'un exemple de l'importance que prennent les considérations liées à la protection des renseignements personnels et de la vie privée dans les années 90, en cette ère de la technologie. Il est évident que la révolution des communications et de l'information va continuer de faire surgir dans notre vie quotidienne des problèmes que nous n'avons jamais rencontrés auparavant et qu'il faut régler promptement, avant que la technologie ne nous vole pour ainsi dire notre vie privée.

Jetons un coup d'oeil sur le problème des téléphones cellulaires et des communications privées. J'en ai parlé assez longuement le 26 avril, lors de l'étude du projet de loi à l'étape du rapport. Le gouvernement a rejeté un certain nombre des amendements que j'avais proposés à ce moment. Je les trouvais éclairés, pas seulement parce que j'en étais l'auteur, mais parce qu'ils se fondaient sur l'expérience acquise par les Américains. Je reviendrai sur ce point dans un instant.

Ce que j'essayais de faire ressortir, et je le signale encore une fois, c'est que les Canadiens ont toujours considéré le téléphone comme un moyen de communiquer avec leurs voisins, amis, parents, médecin, avocat ou courtier en valeurs mobilières qui soit sûr et à l'abri des indiscretions. Ils trouvaient réconfortant de penser que personne n'écoutait secrètement leur conversation et ne pouvait leur voler d'information.

Ils pouvaient se concerter sur la façon de réagir à certaines informations sur le marché boursier. Ils pouvaient parler librement de leurs obligations financières, des titres qu'ils voulaient acquérir et ainsi de suite, tout

cela sur le circuit filaire ordinaire. Ils étaient confiants que leur conversation resterait confidentielle dans les limites de leur réseau à deux téléphones.

Avec le téléphone cellulaire, toutefois, c'est tout autre chose. Il s'agit en fait de radiotéléphones comme j'ai tâché de le faire comprendre l'autre jour, et les appels sont transmis au moyen de toute une série de relais établis le long des routes principales et secondaires de notre pays et qui sont du domaine public. Cela appartient au domaine des ondes publiques. Cela n'a rien de privé.

• (1540)

La principale différence, c'est que les gens ne se rendent généralement pas compte que l'utilisateur d'un téléphone cellulaire utilise en fait une radio. Nous voyons même des gens se promener dans les restaurants avec leur téléphone cellulaire. Pour ma part, je trouve cela absolument exécrable. S'ils veulent avoir une conversation privée ou s'ils ont besoin de parler à quelqu'un, qu'ils utilisent le téléphone ordinaire ou qu'ils aillent à l'extérieur. Je trouve cela plutôt impoli au milieu d'une conversation autour d'une table de restaurant. Je suppose cependant qu'il s'agit peut-être d'une nouvelle attitude macho chez quelqu'un qui étrenne un nouveau jouet, mais ce n'est pas macho. C'est plutôt faire preuve de mauvaises manières à mon avis.

Ils font des appels radio sur ces petits appareils et on dirait qu'ils crient à l'intérieur du restaurant. Ils se trouvent en fait à crier à la cantonade sur les ondes publiques. Leurs conversations peuvent être interceptées par quiconque se donne la peine d'écouter de façon indiscreète.

Il faudrait comme toujours se conduire en acheteur averti en cette nouvelle ère de l'information. J'ai dit l'autre jour que les vendeurs de téléphones cellulaires devraient faire signer aux acheteurs un document se lisant comme suit: « Je suis conscient du fait qu'il ne s'agit pas d'un téléphone ordinaire, mais d'un radiotéléphone, et je suis conscient du fait qu'on peut facilement entendre la conversation et que l'utilisation de ce téléphone ne s'accompagne d'aucune confidentialité. Je reconnais donc utiliser les ondes libres et ouvertes. » Si nous leur faisons signer cette déclaration au moment d'acheter leur téléphone, les gens seraient peut-être un peu plus conscients des problèmes qui peuvent surgir.

Je ne pense pas que nous puissions espérer cela, compte tenu du grand nombre de mesures qui seraient nécessaires pour pouvoir répondre aux objectifs de ce projet de loi. Ce dernier a pour objectifs de mettre fin à l'intrusion dans la vie privée et de protéger la confidentialité à laquelle les gens sont devenus habitués en utilisant leur téléphone ordinaire à leur domicile ou au bureau.